

Comprendre votre illustration de police d'assurance-vie

Souscrire une police d'assurance-vie représente une décision financière importante. Si vous comprenez bien la police que vous souscrivez, vous serez plus en mesure de bien l'utiliser pour atteindre vos objectifs financiers. Votre conseiller financier peut vous aider à comprendre les différents produits offerts et travailler avec vous pour choisir celui qui vous convient.



Illustrations de police d'assurance-vie

Pour vous expliquer les caractéristiques particulières de chaque produit et les répercussions possibles des futures conditions du marché sur ces dernières, votre conseiller financier utilisera des modèles appelés illustrations de police. Les illustrations de polices d'assurance-vie sont conçues pour vous aider à comprendre le fonctionnement du produit d'assurance-vie et la réaction de celui-ci selon différentes hypothèses, notamment celles relatives aux taux d'intérêt et à l'espérance de vie.

Avant de décider de souscrire une police d'assurance-vie sur la foi de l'illustration de police, il est important que vous compreniez l'objectif de l'illustration et le fonctionnement de celle-ci, de même que ce que l'on peut considérer comme une illustration raisonnable. N'oubliez pas que l'illustration de police vise à vous montrer comment fonctionnera la police. Elle ne sert ni à prévoir, ni à estimer, ni à garantir les résultats futurs.



Lignes directrices de l'ACCAP en matière d'exposés de vente

L'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes (ACCAP) a publié des lignes directrices sur la préparation d'exposés de vente. Ces lignes directrices précisent les renseignements qui doivent être fournis dans une illustration de police d'assurance-vie. Ainsi, lorsque des montants non garantis sont présentés, l'illustration doit comporter au moins deux scénarios de résultats possibles. Elle doit indiquer le fondement général de chaque scénario et les principales hypothèses propres à chacun. L'un des objectifs des scénarios présentés est de montrer la sensibilité des valeurs futures de la police aux changements dans les hypothèses sous-jacentes, comme une diminution des taux d'intérêt.

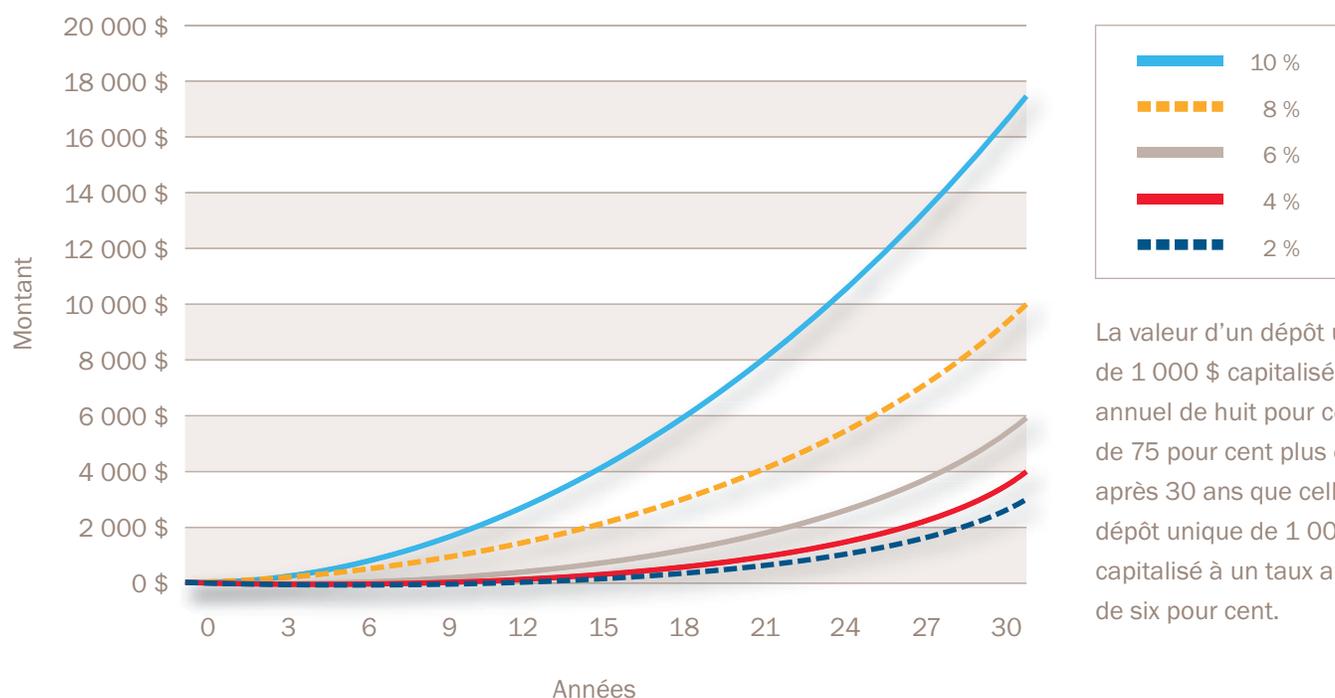
Comment déterminer si les hypothèses sont raisonnables

L'objectif principal d'une police d'assurance-vie est de procurer des fonds à votre famille ou à un autre bénéficiaire en vue de couvrir la perte financière subie au moment de votre décès. Toute hypothèse présentée dans l'illustration devrait, par conséquent, prendre en compte qu'une police d'assurance-vie s'inscrit dans une perspective à long terme, qui est souvent de 30 ou 40 ans, ou même plus.

L'hypothèse visant le taux d'intérêt s'avère souvent la plus convaincante en raison de la capitalisation au fil du temps. Sur de longues périodes, le pouvoir des intérêts composés engendre des résultats fort différents selon des taux d'intérêt ne différant que de un ou deux pour cent.

Comme les illustrations de polices d'assurance-vie couvrent une longue période – souvent 30 ou 40 ans, ou même plus –, l'hypothèse avancée en matière de taux d'intérêt doit être raisonnable compte tenu du nombre d'années présenté dans l'illustration.

Valeur temporelle de l'argent



La valeur d'un dépôt unique de 1 000 \$ capitalisé à un taux annuel de huit pour cent est de 75 pour cent plus élevée après 30 ans que celle d'un dépôt unique de 1 000 \$ capitalisé à un taux annuel de six pour cent.

Illustrations de police Vie universelle

L'assurance Vie universelle Millénium est composée d'un élément assurance et d'un élément placement fiscalement avantageux. C'est vous qui choisissez la combinaison d'options de Dépôts à intérêt de l'élément placement en fonction de votre tolérance au risque.

Le taux d'intérêt utilisé dans votre illustration de police d'assurance Vie universelle Millénium devrait être calculé en fonction des options de Dépôts à intérêt que vous avez choisies. L'hypothèse de taux d'intérêt recommandée dans notre illustration est fondée sur le rendement historique des options de Dépôts à intérêt choisies et reflète les frais de gestion que nous déduirons. Notre brochure sur les options de Dépôts à intérêt de la police d'assurance Vie universelle Millénium est conçue pour vous donner des renseignements détaillés sur le rendement historique à long terme des options de Dépôts à intérêt qui vous intéressent.

Illustrations de police d'assurance-vie avec participation

Les polices d'assurance-vie avec participation comportent également un élément placement fiscalement avantageux. La Canada-Vie gère la portion des placements dans un portefeuille diversifié appelé compte de participation, qui comporte principalement des obligations, des prêts hypothécaires, des actions et des biens immobiliers.

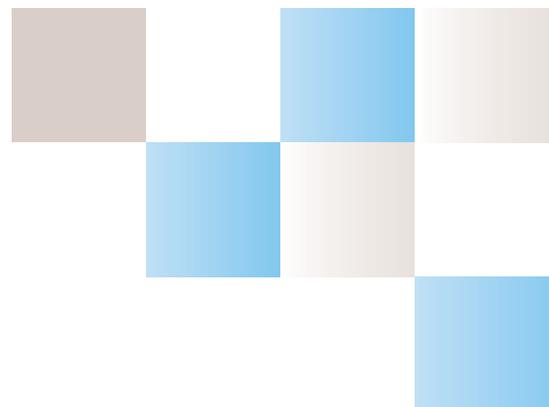
Les propriétaires de polices d'assurance-vie avec participation peuvent recevoir des participations périodiquement. Ces polices comprennent des valeurs garanties et des valeurs non garanties. Les valeurs garanties sont établies selon des hypothèses à long terme sur des facteurs comme le rendement des placements, le taux de mortalité, les taux de déchéance, les dépenses et les impôts. Si les résultats réels s'avèrent collectivement plus favorables que les hypothèses, des bénéfices seront générés. La Canada-Vie distribue aux propriétaires de police une portion de ces bénéfices sous forme de participations, lesquelles sont déclarées par le conseil d'administration.

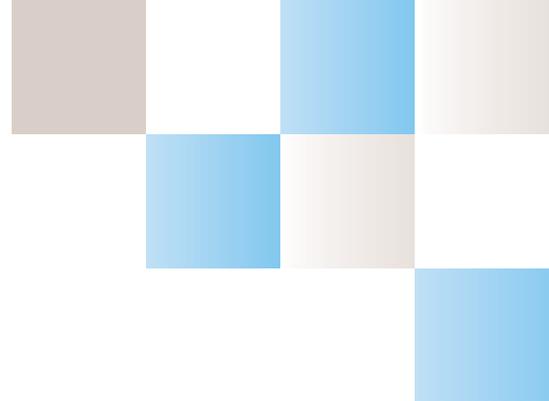
Les illustrations de polices d'assurance-vie avec participation sont créées selon des hypothèses portant sur le montant des participations qui sera crédité à la police chaque année selon un barème des participations hypothétique. Les résultats réels peuvent être plus ou moins favorables que les hypothèses figurant dans l'illustration. Cette fluctuation des résultats réels peut, à tout moment, produire différentes valeurs capitalisées si on compare ces résultats à l'illustration. Par conséquent, il est important d'examiner également le scénario secondaire ou le scénario à taux réduit pour comprendre comment les valeurs réagissent à un changement d'hypothèses relativement au barème des participations et aux participations qui en résultent.

Lorsque vous signez la déclaration du propriétaire

- Vous indiquez à la Canada-Vie que vous avez passé en revue votre illustration de police d'assurance-vie.
- Vous reconnaissez que l'illustration ne fait partie d'aucune police pouvant être établie.
- Vous comprenez que, bien que l'illustration puisse comporter certaines hypothèses sur les modifications futures apportées à votre protection d'assurance, vous devrez présenter une demande pour tout changement de couverture ultérieur, et que vous pourriez avoir à présenter une justification d'assurabilité.
- Vous reconnaissez que, grâce aux discussions que vous avez eues avec votre conseiller financier et à l'information fournie dans l'illustration, vous avez pris une décision éclairée en ce qui a trait à la souscription de votre police.
- Vous comprenez que l'illustration est fondée sur certaines hypothèses qui ne sont pas garanties, comme les taux d'intérêt, les rendements des placements et le barème des participations, lesquels varieront et modifieront les valeurs de rachat et les échéanciers de primes indiqués dans l'illustration.
- Vous êtes conscient que les rendements des options de Dépôts à intérêt variable à l'intérieur de l'assurance Vie universelle Millénium peuvent être positifs ou négatifs. Les rendements positifs feront augmenter la valeur du compte de la police, et les rendements négatifs la feront diminuer.

Il est important que vous passiez en revue l'illustration en entier et que vous lisiez la déclaration du propriétaire attentivement avant de la signer. Il est aussi important que vous lisiez la police, lorsque vous la recevrez. Si vous désirez obtenir plus d'information, votre conseiller financier dispose de différentes ressources pour vous aider à prendre une décision éclairée au sujet de votre assurance. Vous pouvez aussi appeler le service à la clientèle de la Canada-Vie au 1 888 252-1847.





La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie, filiale de La Great-West, compagnie d'assurance-vie et membre du groupe de sociétés de la Corporation Financière Power, offre des produits et services d'assurance et de gestion du patrimoine. Fondée en 1847, la Canada-Vie est la première compagnie d'assurance-vie canadienne. La Canada-Vie a reçu de très fortes cotes de la part des principales agences de notation en ce qui a trait à sa capacité d'effectuer des règlements et à sa solidité financière.*

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la Canada-Vie et ses produits, veuillez visiter www.canada-vie.ca ou parler à votre conseiller financier.

*Selon les cotes attribuées par A.M. Best Company, Dominion Bond Rating Service, Fitch Ratings, Moody's Investors Service et Standard & Poor's Corporation à la date de publication.

Les renseignements fournis visent uniquement à informer et ne doivent pas être considérés comme des conseils juridiques ou fiscaux. Toutes les mesures possibles ont été prises pour en assurer l'exactitude; néanmoins, des erreurs et des omissions peuvent survenir. Tous les commentaires relatifs à l'imposition sont de nature générale et sont fondés sur les lois fiscales canadiennes actuelles visant les résidents canadiens, lesquelles peuvent changer. Pour obtenir des renseignements à l'égard d'une situation particulière, veuillez communiquer avec un conseiller juridique ou un fiscaliste.

Ensemble, on va plus loin^{MC}